RAPPORT D'ESSAI

Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air
(NF X 43-050 de Juillet 2021)

Référence Rapport : R26-10-04078 v0

Donneur d'ordre	ATMOPUR 5 Rue de la Justice 91830 Auvernaux
Coordonnée du site	3-5 Rue de la Corderie 94550 Chevilly-Larue

Version	Descriptif	Date	Rédacteur
v0	Rapport d'essai : élément constitutif du rapport final si issu d'une stratégie d'échantillonnage	29-10-2026	Sara BARHDADI

Résumé

Prélèvement			
Prélèvement effectué par :	**Laboratoire CEAPIC BU-Soisy - KAM/KAM**		
Date mesurage :	**23/10/2026**		
Objectif :	**Surveillance de l'état d'empoussièrement à la fin des interventions liées à l'amiante (FI) : FI-C - Mesure de retrait des moyens de protection collective**		
Zone prélèvement :	**Bâtiment : 3-5** **Niveau R+1** **Localisation : voir repère sur plan-ci-joint**		
Analyse			
Analyse effectuée par :	**Laboratoire LEPBI, numéro d'accréditation : 1-2350**		
Concentration (f/L)	**< 0,81**	**SA (f/L)**	**0,27**

(*)Prélèvement

Norme : NF X 43-050, détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte)Partie pertinente de la (NF X 43-269) : Prélèvement sur filtre à membrane pour détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, MEBA et META – Comptage par MOCP.

Référence chantier :	C430/94-103	**Référence échantillon :**	PME-26-10-04078
Issu de la stratégie :	Non	**Nb de pièces unitaires :**	/
Nb de prélèvements :	/	**Emplacement prélèvement :**	Voir plan

Pompe de prélèvement :	PS 0404	**Débitmètre :**	DBT 0060 / DBT 0060
Dispositif de prélèvement sans tête			

Validé par :	Sara BARHDADI	A BU-Soisy, le 29/10/2026	R26-10-04078 v0 Page 1/3

Objectif de la mesure :	Surveillance de l'état d'empoussièrement à la fin des interventions liées à l'amiante (FI) : FI-C - Mesure de retrait des moyens de protection collective
Mesure :	En intérieur
Source d'émission :	Information sur la source potentielle d'émission de fibres d'amiante : amiante ajouté délibérément.

Zone de prélèvement :	Bâtiment : 3-5 Niveau R+1 Localisation : voir repère sur plan-ci-joint

Date et horaires	Débit (L/min)		Durée de prélèvement (min)	Volume (L)
Du 23/10/2026 11:00 Au 24/10/2026 11:00	Initial	7,06	1440	10 152,4
	Final	7,04		
	Moyen	7,05		

Incertitude de mesure liée au prélèvement : 10%

Précision éventuelle concernant l'essai :	Le passage et la circulation sont suffisants pour engendrer et maintenir en suspension les fibres d'amiantes potentiellement présentes.

Localisation des mesurages



Validé par :	Sara BARHDADI	A BU-Soisy, le 29/10/2026	R26-10-04078 v0 Page 2/3

Analyse

(*)Données Labo

Laboratoire d'analyse :	LEPBI	**Numéro d'accréditation :**	1-2350
Méthode d'analyse :	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme et document de référence :	NF X 43-050 (07/2021) : Qualité de l'air - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission - Méthode indirecte Partie pertinente (NF X 43-269) : Qualité de l'air — Air des lieux de travail — Prélèvement sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, MEBA et META — Comptage par MOCP.		
Référence dossier :	D26-24615	**Référence échantillon :**	D26-24615-001
Date de réception :	27/10/2026	**Date d'analyse :**	27/10/2026

Moyenne fraction filtre préparée	Nbr d'ouvertures de grilles examinées	Nbr de fibres comptées	Variété d'amiante détectée
0,75	11	0	/

Surface d'ouverture de grille (mm²) :	0,00901	**Surface de filtration (mm²) :**	205,1
Nbre de préparations :	1	**Nombre de filtres :**	1
Attaque acide :	Non	**Nombre de grilles examinées :**	2

Incertitude-type relative composée de l'analyse (%) :	$u_{A\ inf}$	/
	$u_{A\ sup}$	16,6

SA : sensibilité analytique ()	Densité équivalente calculée ()	Densité équivalente normalisée ()	Intervalle de confiance au risque de 5% lié au résultat de la densité ()
2759	0	< 8250	/ < D < 8250

(*)Résultat

SA : Sensibilité analytique (f/L)	Concentration calculée (f/L)	Concentration normalisée (f/L) (1)	Intervalle de confiance au risque de 5% lié au résultat de la concentration (f/L)
0,27	0,00	< 0,81	/ < C < 0,81

L'intervalle de confiance intègre l'incertitude élargie et prend en compte les incertitudes liées : à la préparation et au comptage; au prélèvement (si communiquée par l'entrepreneur principale); à l'erreur associée à la loi de poisson

* Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole (*) sont couverts par l'accréditation du (des) laboratoire(s) les ayant réalisés.

(1) Pour un nombre total de fibres inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme (inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance).

Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats, sauf mention explicite dans le rapport d'essai, ne concernent que les fibres de longueur : L≥5 µm, de diamètre : d≤3µm et de rapport L/d >3, ce qui correspond à un comptage global sans distinction de fibres FFA (fibres fines d'amiante) et FOMS (fibres d'amiante OMS).La concentration est exprimée en nombre de fibre par litre d'air prélevé.

Les informations données par le donneur d'ordre sont sous sa responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire.

Validé par : Sara BARHDADI

A BU-Soisy,
le 29/10/2026